



PLAN LOCAL D'URBANISME

Département de la Vendée (85)

Barbâtre

6. BILAN DE LA CONCERTATION
Version Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal, réuni
en séance le 06/06/2018

Table des matières

Contexte et modalités de la concertation	3
L'obligation de la concertation.....	3
La concertation préalable	3
Détails des actions réalisées	4
Supports d'informations et de communication	4
Réunions.....	5
Synthèse des expressions publiques	7
Registre de consultation.....	7
Courriers et demandes individuelles.....	7
Réunions publiques et tables rondes	7
Principaux points ayant évolués suite à la concertation.....	8
Bilan de la concertation	9
Annexes	10

Contexte et modalités de la concertation

1- L'obligation de la concertation dans le PLU

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a généralisé la concertation du public pendant l'élaboration du projet de PLU et ce, jusqu'à son arrêt par l'autorité administrative compétente.

L'article L. 300-2 devenu L. 103-2 du code de l'urbanisme fait obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement et de documents d'urbanisme d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

A l'arrêt du PLU, le bilan de la concertation est réalisé par l'autorité administrative compétente. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et synthétise d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, leurs incidences sur l'élaboration du projet global de la commune.

2- La concertation préalable

La concertation préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a pour objectif de présenter au public les travaux d'élaboration du projet

de plan et de recueillir ses remarques et points de vue, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les techniciens.

La concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil municipal. Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- Publication d'une information régulière sur l'état d'avancement des études dans le bulletin municipal, dans la presse locale et sur le site internet de la Ville ;
- Organisation d'expositions sur les principaux éléments du projet aux étapes clés de la phase d'élaboration du projet ;
- Organisation de réunions publiques relatives à la procédure de révision du PLU en fonction de l'état d'avancement des études aux étapes clés de la phase d'élaboration du projet ;
- Mise à disposition en mairie et sur le site internet de la ville d'un dossier rassemblant les éléments essentiels à la compréhension du projet de révision, complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure ;
- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée ;
- Possibilité de joindre la commune par mail.

Détails des actions réalisées

1- Supports d'informations et de communication

- **Exposition évolutive sur le PLU**

2 expositions publiques successives ont été mises en place en Mairie, elles ont permis de spécifier de l'avancement de l'élaboration du PLU et de son contenu auprès du public.

Panneaux d'exposition

- **Articles parus sur le site de la commune**

Voirie - Urbanisme

URBANISME

Où trouver les nouveaux formulaires ?

Les formulaires accompagnés d'un bordereau récapitulant la liste exhaustive des pièces à fournir sont disponibles sur le site Internet <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et concertation avec le public :

Le POS de Barbâtre est devenu caduc à compter du 27 mars 2017 en application de l'article 135 de la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ayant pour conséquence le retour au règlement d'urbanisme.

Plaquette "Habiter l'Île de Noirmoutier" : [lien pour le pdf](#)

La commune de Barbâtre a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de l'article L132 et suivants du code de l'Urbanisme, la Commune de Barbâtre rappelle qu'elle met à la disposition du public un registre dans lequel il peut consigner ses remarques et observations sur le projet de PLU (diagnostic, PADD...).

Le registre sera accompagné des documents de travail du PLU que la Commune élabore au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure.

Ces éléments seront consultables à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (9h-12h et 14h-17h sauf le mercredi; le samedi 9h-12h)

Un article spécifique à l'élaboration du PLU a été mis en ligne durant toute la durée d'élaboration du document. Ce dernier expliquait la démarche PLU, sa mise en place, son échéancier et précisait ces objectifs et modalités de concertation.

- **Articles parus dans la presse**



La presse locale a permis de relayer les informations relatives à la concertation. Ci-dessus un exemple d'un article annonçant la seconde réunion publique traitant de l'arrêt du PLU.

2- Réunions

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barbâtre, des réunions d'échanges et temps de débats ont été inscrits dans la méthodologie. Ces différentes rencontres ont eu pour objectif de permettre un débat élargi entre élus, techniciens et habitants et visent donc la construction d'un projet partagé par tous.

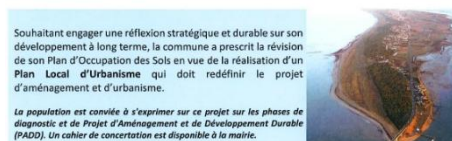
- **Réunions publiques**

Plan Local d'Urbanisme de Barbâtre



Réunion Publique d'information

animée par le Cabinet CITADIA
Mercredi 19 Octobre 2016 à 18h
Salle des Oyats à Barbâtre



Une première réunion publique a été organisée à la fin de la seconde phase de l'élaboration du PLU en date du 19 octobre 2016. Cette réunion publique a eu lieu à la salle des Oyats. L'objet de cette réunion a été de soumettre au public les premiers éléments de diagnostic ainsi que les orientations et choix stratégiques pris dans le projet d'aménagement et de développement durables. La réunion publique a regroupé une trentaine de participants.

Pour promouvoir cette réunion, plusieurs actions ont été menées : affichage sur les panneaux d'information de la commune, dans les

bâtiments publics et sur le site internet de la commune. Des flyers ont également été distribués par la municipalité.

Après une présentation synthétique du diagnostic et un rappel juridique du positionnement du PADD dans le processus d'élaboration du PLU, le cabinet CITADIA a développé les grands enjeux du futur PLU qui constituent la base de la construction du PADD. A la fin de la réunion, les 4 axes principaux du PADD ont été présentés.

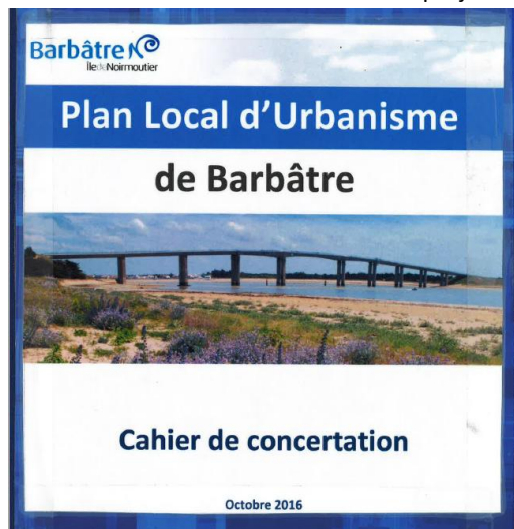
Une seconde réunion publique a été organisée le 10 mai 2017 à la salle des Oyats. Cette réunion portait sur l'arrêt du PLU. La démarche PLU a été présentée aux habitants. L'accent a été mis sur le PADD et sa retranscription dans le zonage. Cette réunion a également permis d'aborder les OAP et les mesures réglementaires spécifiques telles que les EBC, la protection des zones humides, l'intégration du PPRL ... Cette réunion a réuni une trentaine de personnes.

Synthèse des expressions publiques

1- Registre de consultation

Le registre qui était mis à disposition du public à l'hôtel de ville en support des expositions successives a reçu des observations sur les thèmes suivants :

- Les modalités de constructibilités pour les bâtiments existant en zone A ;
- L'évolution du nombre de place de stationnement à produire par logements sur les différents secteurs ;
- Faire de la nature le thème central du projet de territoire ;



2- Courriers et demandes individuelles

Le service de l'urbanisme de Barbâtre et les élus, reçoivent la population et recueillent leurs demandes particulières en lien avec l'élaboration du PLU et son application. Ces demandes individuelles sont enregistrées et étudiées durant le temps de l'élaboration du document. Les principales demandes portent sur des évolutions du droit à construire des parcelles ou sur des évolutions règlementaires : changement de zonage, règles d'implantation du bâti, etc. Au total, 3 demandes de demandes ont été enregistrées.

3- Réunions publiques

Les principaux thèmes abordés lors de la réunion publique sont les suivants :

- **Démographie, habitat et équipements**
- Créer les conditions de vie à l'année sur le territoire (prix foncier, emploi, niveau de service etc) ;
- Réfléchir le développement démographique et le niveau d'équipements, de services, à l'échelle insulaire ;
- Créer les conditions favorables pour l'utilisation des déplacements doux ;
- Limiter les extensions au regard des risques naturels ;
- Permettre une densification des tissus bâtis ;
- Valoriser l'identité patrimoniale de Barbâtre et poursuivre l'aménagement du centre bourg ;
- Sécurisation des axes de circulation : entrée de ville, carrefours etc.

- **Atouts économiques**

- Maintien de l'équilibre centre-bourg, en protégeant notamment les locaux commerciaux ;
- Développement de l'offre commerciale de proximité et des services ;
- Pérennisation de l'activité agricole et diversification des pratiques agricoles ;
- Développement de l'artisanat et petite industrie sur la ZA de la Gaudinière ;
- Développement et diversification de l'offre en hébergement touristique ;
- Développement d'un réseau très haut débit ;

- **Ressources et richesses naturelles, patrimoniales et paysagères**

- Conservation et valorisation du patrimoine bâti de la commune via une identification du petit patrimoine ;
- Préservation des espaces naturels et agricoles, à fort caractère écologique, face à la pression touristique et urbaine ;
- Développement des liaisons douces entre les « lieux de vie » et les centralités communales ainsi qu'en direction des grandes artères cyclables de l'île ;
- Protection de la population face aux risques et intégration du PPRL ;
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production énergétique et incitation à la rénovation thermique des logements.

4- Principaux points ayant évolués suite à la concertation

Les observations relevées dans le cadre de la concertation ont été prises en compte au fur et à mesure de l'élaboration du PLU. Les principales évolutions, améliorations du projet de PLU engendrées par la concertation sont les suivantes :

- Vigilance accrue concernant les possibilités de densification de certains secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
- Prise en compte de l'environnement et des risques accrue ;
- Priorité donnée à la création de conditions favorables à une vie à l'année sur la commune ;
- Attention accrue au prix du foncier, notamment pour favoriser l'accueil de jeunes ménages ;
- L'implantation de commerces dans le centre-bourg est plus vivement encouragée ;
- Prise en compte accrue des déplacements doux dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU ;
- Attention particulière au maintien du patrimoine bâti et paysager identitaire de la commune ;
- Cohérence entre le projet de développement de la commune et sa capacité d'accueil ;
- Limitation de la consommation de terres naturelles et agricoles pour privilégier le renouvellement urbain.

Bilan

L'élaboration du PLU est un acte majeur et volontaire impulsé par la Municipalité de Barbâtre. Les grands objectifs affichés dans ce document guideront les politiques publiques à mettre en œuvre, tandis que ses outils opérationnels encadreront l'utilisation des sols et les constructions pour les années à venir.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la municipalité de Barbâtre a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU afin d'échanger avec la population, les représentants de la société civile et les personnes publiques associées. L'objectif de la concertation était triple :

- Informer la population du contenu du projet de PLU au fur et à mesure de son élaboration ;
- Favoriser l'expression des habitants, des associations, des professionnels de l'aménagement et de toute autre personne concernée, qu'il s'agisse de suggestions ou d'avis sur les orientations envisagées ;
- Enrichir le futur document par les contributions de chacun.

Les divers moyens de concertation et d'information déclinés tout au long de la démarche ont permis d'enrichir la réflexion globale, de faire remonter les préoccupations des habitants, de rechercher ensemble des solutions et de permettre aux élus de faire les choix les plus pertinents pour la commune.

Annexes

6.1 Support de communication

6.1.1 Panneaux d'exposition

6.2 Supports de présentation des Réunions

6.2.1 Support présentation Diagnostic PADD